



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

Publié le 13/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 10 juillet 2020**

**Délibération n° 2020-029**  
**ASSOCIATION MISSION LOCALE TECHNOWEST - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 47**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2**

Mesdames, Messieurs : Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Hélène DELNESTE à Christine PEYRE

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thierry TRIJOLET**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Mission Locale Technowest et l'Union des Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs d'Aquitaine ont créé une association dénommée "Association Technowest Logement Jeunes" dont l'objet est de favoriser l'autonomie des jeunes de 16 à 30 ans et leur promotion individuelle et collective en les aidant à se loger.

L'association est composée de membres actifs, de membres associés et de membres de droit dont font partie les organismes publics et les collectivités territoriales qui financent le projet de l'association (article 5 des statuts).

A ce titre, la Ville de Mérignac est représentée à l'Assemblée Générale par un élu qui siègera également au Conseil d'Administration (article 7 des statuts).

Selon les dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Par ailleurs, si une seule candidature ou liste a été déposée, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-21,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'adopter le vote à main levée ;

**ARTICLE 2 :** de désigner Madame Anne-Eugénie GASPARD, Madame Patricia NEDEL, Monsieur Pierre SAUVEY, Monsieur Serge BERPERRON, Madame Emilie MARCHÉS, Monsieur Antoine JACINTO en tant que titulaires ;

**ARTICLE 3 :** de désigner Madame Marie RECALDE, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Monsieur Jean-Charles ASTIER, Monsieur Loïc FARNIER, Monsieur Olivier GAUNA, Madame Maria GARIBAL en tant que suppléants.

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 10 juillet 2020



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 13 juillet 2020.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*